

DEMANDE DE SUBVENTION RESTAURATION DES OBJETS CLASSES DE L'EGLISE

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement ci-dessous, sollicite l'aide du Ministère de la Culture, du Département et de la Région et ainsi autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien les travaux d'anoxie, consolidation et restauration des objets classés de l'Eglise.

Plan de financement

Montant des travaux :	16 460 € HT
Subvention ministère de la Culture 40 % :	6 584 € HT
Participation du Département 40 % :	6 584 € HT
Participation de la Région 10 % :	1 646 € HT
Part restant à la charge de la Commune :	1 646 € HT

MISE EN VALEUR DU BOURG DE LÉOTOING EN VUE DU CLASSEMENT « Plus Beaux Villages de France » (FEADER)

Le Maire rappelle que suite à l'étude conduite en 2001 dans le cadre du 1% autoroutier, la commune de Léotoing a pris conscience du potentiel de développement touristique que présentait le site perché de Léotoing. Après avoir mené une série d'aménagements préconisés par les conclusions de l'étude, la municipalité a décidé de solliciter en 2004 le classement du village de Léotoing au titre des « Plus Beaux Villages de France ».

Afin de poursuivre les travaux et aménagements de valorisation du bourg et de répondre au plus près des exigences de labélisation, le Maire propose de déposer la candidature de Léotoing à l'appel à projet régional. Il propose d'inscrire la dernière tranche de gros travaux contenant la restauration intérieure de l'église et la requalification de l'ancienne école jugée par les experts de l'association des « Plus Beaux Villages de France » comme le point noir de l'entrée du village. Il propose par ailleurs d'inscrire au dossier la mise en lumière du château.

Le Conseil Municipal :

- accepte la maîtrise d'ouvrage de l'opération : « Mise en valeur du bourg de Léotoing en vue de son classement « Plus Beaux Villages de France » ,
- accepte le plan de financement sus énoncé et les dépenses pour un montant total de 609 283.79 € HT,
- autorise le dépôt de la candidature de Léotoing à l'appel à projet intitulé « Soutien aux opérations d'aménagement et de mise en valeur dans une démarche d'excellence patrimoniale et touristique » lancé par la région auvergne dans le cadre du dispositif 7.6.6 du PDR Auvergne,
- autorise le Maire à solliciter les co-financements indiqués dans le plan de financement ci-dessus,
- autorise le Maire à lancer et organiser les procédures permettant de mettre en œuvre l'opération,
- autorise le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

ADHESION A L'ALMANACH DE BRIOUDE

Les membres du Conseil Municipal décident d'adhérer à l'Almanach de Brioude (contenant un certain nombre d'articles thématiques, historiques, géographiques, artistiques, littéraires, consacrés à Brioude et à son arrondissement) pour un montant annuel de 28 €.